

SECRET

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

No. 70
SECRET/242
12 janvier 1978

Original: anglais

RENEGOCIATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII:4

Liste XXX - Suède

Les délégations des Etats-Unis et de la Suède ont achevé leurs négociations au titre de l'article XXVIII en vue de la modification ou du retrait de concessions reprises dans la Liste XXX, comme il ressort du tableau ci-joint¹.

Pour la délégation des
Etats-Unis

Pour la délégation de la
Suède

Genève, le 27 décembre 1977

¹Comme aucune autre partie contractante n'a notifié qu'elle avait un intérêt en l'espèce, conformément à l'article XXVIII:1, l'achèvement des négociations bilatérales entre la Suède et les Etats-Unis marque le terme des renégociations autorisées par le Conseil, le 30 avril 1973 (C/M/86).

ANNEXE

Résultats des négociations avec le gouvernement des Etats-Unis
engagées au titre de l'article XXVIII en vue de la
modification ou du retrait de concessions
reprises dans la Liste XXX - Suède

A. Concessions retirées

Position du tarif	Désignation des produits	Taux du droit consolidé
ex 21.07 Préparations non alcooliques pour la fabrication de boissons Crèmes glacées; poudres pour crèmes glacées et pour poudings	8% 50 couronnes suédoises par 100 kg, avec faculté de conversion en un taux de 20%

B. Nouvelles concessions applicables à des produits repris dans la liste en vigueur

Position du tarif	Désignation des produits	Taux du droit à consolider
ex 29.14	Acétate de vinyle	9%